

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS

-----  
COMMUNE DE OUISTREHAM

-----  
EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

-----  
L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 23 septembre à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

**Etaient présents :** Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Pascale DEUTSCH, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS (absent pendant la présente délibération), Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, conseillers municipaux.

**Absents excusés / pouvoirs (P) :** Patrick QUIVRIN, (P. M. MAUGER), Christophe GSELL, Amélie NAUDOT (P. M. CHAUVOIS), Isabelle VILLEY DESMESERETS (P. Mme LECHEVALLIER), Nadia AOUED (P. Mme POLEYN), Béatrice PINON (P. M. PUJOL)

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

**Finances :**

**FINANCES COMMUNALES ET VIE ASSOCIATIVE – ATTRIBUTION D'UNE AIDE POUR LE FLOPAGE DE MAILLOTS**

DEL20240617_18	Présents : 22	Pouvoirs : 4	Abstentions :	Suffrages exprimés :26	Pour : 26	Contre :
----------------	---------------	--------------	---------------	------------------------	-----------	----------

*Rapporteur : M Jammet – VU en C° finances du 19/09/2024 et C° Vie Locale du 20/09/2024*

La Municipalité s'est engagée à participer au flocage des tenues des associations, à hauteur de 50% du coût du flocage, plafonné à 1000€, dans la mesure des capacités budgétaires de la commune.

L'association AJSO HANDBALL souhaite renouveler les maillots pour les joueurs et les sérigraphier aux couleurs de la Ville. Le budget total du devis se montant à 2 700€, le montant de la subvention pour flocage proposée est de 1000€. La Commission Vie Locale a approuvé cette demande.

**En conséquence,** lu et entendu l'exposé et après délibération, **le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité des présents<sup>1</sup>, d'octroyer une aide de 1000€ à l'AJSO HANDBALL, à inscrire au compte 65134 et à déduire de la provision pour flocage restante (restait la somme de 2635€).**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

**LE MAIRE**



Romain BAIL

Transmis en préfecture le  
Affiché/notifié le - 1 OCT. 2024  
Certifié exécutoire.

<sup>1</sup> M. Chauvois est absent pendant la délibération.